



**2014-12-178-DEEJ**

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

**nomenclature: 8.1.1**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014**

### **OBJET : PROJET NUMERIQUE A L'ECOLE**

L'an deux mille quatorze, le seize décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

### **PRESENTS**

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. GARANS, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. AJA, M. ROBLES, M. POULAERT,

Arrivée de Mme PICAT au point n° 2014-12-175-DGS

### **EXCUSES**

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. DUBUS
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES
Mme DELAVENNE		
M. CLAVERIE		

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27  
 28 à partir du point n° 2014-12-175-DGS

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 30  
 31 à partir du point n° 2014-12-175-DGS



## **2014-12-178-DEEJ - PROJET NUMERIQUE A L'ECOLE**

Considérant l'éducation comme l'un des éléments les plus fondateurs de la citoyenneté et plus généralement de l'émancipation humaine, la commune de Tarnos s'est toujours attachée à mettre à disposition des élèves et des enseignants les outils et les moyens d'un service ambitieux. Parmi ces outils, l'équipement numérique des écoles constitue un axe devenu incontournable.

En corrélation avec l'émergence progressive des nouvelles technologies, la commune avait développé, il y a une dizaine d'années déjà, un programme d'équipement informatique des écoles, en concertation étroite avec la communauté éducative.

Du fait de l'évolution des techniques, des besoins pédagogiques exprimés par les équipes éducatives et de l'obsolescence du matériel en place, un travail d'état des lieux et d'analyse des besoins a été mené en 2012-2013 qui a débouché sur le projet de mettre un place une programmation pluriannuelle d'investissements destinés à un renouveau de l'équipement numérique des écoles.

Souhaitant faire le lien avec le collège déjà pourvu dans le cadre du programme du Conseil Général des Landes, les CM2 des écoles élémentaires et primaires de la ville se sont vus dotés dès 2014 de tableaux numériques interactifs (TNI). Des conventions d'utilisation des ordinateurs portables joints aux TNI ont été rédigées afin de mettre ces matériels à disposition des enseignants.

Pour 2015, la commune programme de poursuivre l'équipement des écoles élémentaires et primaires ainsi que des maternelles. Pour ces dernières, il est proposé l'acquisition de 8 vidéoprojecteurs interactifs (2 par écoles). Pour les écoles élémentaires, deux hypothèses sont envisagées à préciser en concertation avec les équipes éducatives : la poursuite de l'acquisition de Tableaux Numériques Interactifs pour les classes de CM1 (première hypothèse définie) ou l'équipement en vidéoprojecteurs interactifs (deuxième hypothèse venue s'ajouter compte tenu de l'évolution technologique de ce type de matériel).

Il est donc proposé d'inscrire au budget 2015 un investissement de 60 000,00 €.

Aucun dispositif d'aide spécifique n'est prévu pour ce type d'investissement.

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal de délibérer à l'effet de solliciter le député de la 2e Circonscription des Landes, Monsieur Jean-Pierre Dufau, dans le cadre des fonds réservés à la réserve parlementaire, enveloppe de subventions allouée aux députés et sénateurs pour qu'ils participent aux projets des collectivités de leurs territoires.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

### **DELIBERE**

**AFFIRME** la nécessité de poursuivre l'équipement numérique des écoles dans le prolongement des investissements déjà réalisés en 2014



**S'ENGAGE** à inscrire à cet effet la somme de 60 000,00 € au budget prévisionnel 2015 \* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALPI)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches à l'effet de solliciter la réserve parlementaire pour couvrir une partie des dépenses d'investissement envisagées dans ce cadre

**Vote: 31**

Pour: 31

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 17 décembre 2014

Le Maire

